



La Lettre

N° 121 avril - juin 2016

9,00 Euros

EDITO

Du pain sur la planche :

Dans son rapport annuel, la fondation Abbé Pierre dresse un tableau sombre d'une France « malade du mal logement » : 3.8 millions de personnes mal logées et 12.1 millions de personnes « fragilisées », soit 15 millions de personnes touchées avec une intensité diverse par la crise du logement.

Chiffre marquant, le nombre de personnes sans domicile : il a bondi de 50 % entre 2001 et 2012. Aujourd'hui, 141 500 personnes sont à la rue, logent à l'hôtel, sous un abri de fortune ou en centre d'hébergement.

Près de 2,9 millions de personnes vivent dans des conditions très difficiles, dont 2,1 millions ne possèdent pas d'eau courante, de WC intérieurs, de douche, de moyen de chauffage ou de coin cuisine, ou vivent dans un immeuble à la façade très dégradée. Et 934 000 personnes vivent en « surpeuplement accentué », c'est-à-dire qu'il leur manque deux pièces par rapport à la norme de peuplement.

Le rapport qui rend compte des liens entre santé et logement souligne que le mal-logement est une question de santé publique.

L'objectif affiché au début du quinquennat de dynamiser la construction tout en maîtrisant les hausses de prix du logement, a été abandonné en 2014.

Au lieu des 150 000 logements sociaux attendus, seuls 109 000 ont été financés en 2015, en baisse annuelle de 9 %.

Aussi, pour créer les conditions de la relance du secteur de la construction, le Gouvernement a mis en œuvre un plan pour créer les conditions de la confiance et mener à bien la bataille de la construction.

Il s'agit également de travailler à la simplification des normes de construction.

Le logement fait partie des trois premiers postes de dépenses dans le budget des Français. Pour une relance du secteur de la construction, le plan du gouvernement comporte des mesures significatives autour de cinq priorités : favoriser l'accession à la propriété, simplifier les règles de construction et développer l'innovation, augmenter l'offre de logements neufs, sociaux et intermédiaires, renforcer la mobilisation du foncier, rénover les logements.

Tant de nouveaux chantiers pour la nouvelle ministre du logement ! Le prochain acte est la loi Egalité et Citoyenneté qui a pour objectif de mieux accueillir et répartir les populations pauvres et concilier mixité sociale et égalité de traitement dans l'accès au logement social.

Jacky Bontems
Président de l'ACMIL

Projet de Loi Egalité et Citoyenneté

Concernant la mixité et le logement, volet porté par la ministre du Logement et de l'Habitat durable Emmanuelle Cosse, le texte prévoit :

- d'améliorer la transparence dans l'attribution des logements sociaux, avec l'obligation de rendre publics les critères retenus. Le texte vise aussi à encourager la "location choisie", permettant au demandeur de faire des demandes spécifiques pour les logements qui l'intéressent le plus ;
- de clarifier les critères de priorité : personnes en situation de handicap, mal logées, victimes de violences conjugales... mais aussi chômeurs de longue durée reprenant une activité et femmes menacées de mariage forcé ;
- la possibilité pour les bailleurs sociaux de différencier les loyers des logements HLM "selon les secteurs ou au sein des immeubles" pour "faire primer les objectifs de mixité sociale" ;
- la possibilité donnée au préfet de délivrer directement les autorisations d'urbanisme dans les communes déclarées "carencées" en logements sociaux, afin de construire plus et plus vite ;
- l'obligation pour les collectivités territoriales d'octroyer au moins 25 % des logements sociaux aux ménages prioritaires, dont ceux bénéficiant du Dalo (droit au logement opposable), sachant que les préfets pourront procéder eux-mêmes aux attributions ;
- les bailleurs sociaux devront donner congé aux ménages dont les revenus dépassent les plafonds de ressources de 150 % (contre 200 % actuellement), et qui devront quitter leur logement dans les 18 mois (contre 3 ans aujourd'hui).

SOMMAIRE

Page 1 : Projet de Loi Egalité et Citoyenneté

Page 2 : Retour sur les fondamentaux par Michel MOUILLART, Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest - FRICS

Page 4 : Bailleurs sociaux recherchent locataires

Page 6 : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) - Ouverture du site internet de la Médiation Optimisme chez les professionnels de l'immobilier

Retour sur les j

par **Michel MOUILLART**
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest
FRICS

Les résultats de la construction frémissent et la reprise s'annonce, mais l'objectif des 500 000 logements construits chaque année durant l'actuel quinquennat est loin d'être atteint. Si tout va bien, près de 370 000 logements auront été mis en chantier chaque année : plus de 650 000 constructions manqueront donc à l'appel !

Certes, jusqu'à l'été 2014 rien n'a vraiment été fait pour que l'objectif puisse être atteint. Mais pourtant à aucun moment l'existence d'une crise quantitative du logement n'a été remise en cause. Sauf bien sûr par une partie de l'administration ... Mais sans que cela ne résiste au constat des conséquences qu'une insuffisance de l'offre pouvait produire sur l'accès au logement des ménages modestes ou sur le niveau de l'emploi, notamment.

Alors comme dans les prochains mois les programmes des candidats à la prochaine élection présidentielle seront mis en perspective, et afin que l'objectif des 500 000 mises en chantier n'y soit pas oublié, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur un des objectifs fondamentaux de la politique du logement, construire suffisamment pour pouvoir satisfaire les besoins en logement.

Des besoins en logement importants

Un des constats qui s'est imposé dans la 1^{ère} moitié des années 2000 est qu'il fallait construire beaucoup ! Ou accepter le renforcement d'une crise quantitative sévère et

le dérèglement des marchés immobiliers, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela entraînent.

Mais pour savoir combien construire, il est indispensable de réaliser une solide projection à moyen terme du nombre des ménages, afin d'évaluer au plus près le niveau des besoins en logement. Les facteurs sociodémographiques qui contribuent à la décohabitation et donc à l'accroissement du nombre des ménages sont en effet essentiels (mise en couple des jeunes, fragilité des unions, vieillissement de la population ...). Ainsi que les hypothèses « hautement » sensibles concernant le solde migratoire extérieur.

Or, en la matière, les données sur lesquelles chacun s'appuie sont pour le moins fragiles. Systématiquement les projections du nombre de ménages proposés par l'INSEE présentent le même profil : maintien à (haut) niveau du nombre de ménages créés sur la période en cours, puis fléchissement marqué dès la période suivante. Alors que la comparaison avec les évolutions réelles a bien montré qu'il n'en était rien : depuis près de trente ans, le nombre de nouveaux ménages créés chaque année s'est maintenu à haut niveau ... sauf durant les années de crise profonde de la construction qui ont accompagné la grande dépression ou de 2012 à 2014, lorsque les soutiens publics à l'investissement locatif privé et à l'accession à la propriété ont été remis en question, puisqu'alors la demande ne peut se réaliser !

Les projections du nombre de ménages selon l'INSEE

Scénarios	Claudie LOUVOT (1993), Le nombre de ménages augmentera moins vite - Une projection à l'horizon 2020, Economie et Statistique n° 267	Pascal BESSY (1997), « La demande potentielle de logements neuf à moyen terme », INSEE Première n° 518	Alain JACQUOT (2002), « La demande potentielle de logements - L'impact du vieillissement de la population », INSEE Première n° 875	Joël DEKNEUDT, Alain JACQUOT et Bénédicte MACRAKIS (2003) « Projections de ménages pour la France métropolitaine, ses régions et ses départements », INSEE Résultats - Société n° 19	Alain JACQUOT (2007), « La demande potentielle de Logements : un chiffrage à l'horizon 2020 », Notes de synthèse du SESP n° 165	Variation observée du nombre de résidences principales (France métropolitaine)
	En milliers de logements	Moyenne annuelle sur 5 ans INSEE (1993)	Moyenne annuelle sur 5 ans INSEE (1997)	Moyenne annuelle sur 5 ans INSEE (2002)	Moyenne annuelle sur 5 ans INSEE (2003)	Moyenne annuelle sur 5 ans SESP (2007)
1990 à 1994	248					248
1995 à 1999	210	213				259
2000 à 2004	184	189	240	240		330
2005 à 2009	166		216	216	265 à 283	281
2010 à 2014	142			180	241 à 258	216
Ecart annuel moyen*	-77	-94	-78	-64	14	-50

* Ecart annuel moyen entre le projection du nombre de ménages et la réalité « observée » par le Compte du logement (France métropolitaine)

Ainsi de 1990 à 2014, la sous-estimation des projections du nombre de ménages par rapport à la réalité a été de l'ordre de 50 000 unités par an (voire de 77 000 unités par an si on reprend le scénario présenté par l'INSEE en 1993 !).

De même, le chiffrage du besoin de renouvellement du parc de logements semble délicat. Or, la prise en compte

de cette composante des besoins en logement est tout aussi importante : surtout lorsque les scénarios prospectifs regardent vers les 20 ou 30 prochaines années. Et pourtant, les estimations que propose habituellement l'INSEE paraissent pour le moins assez basses : 30 000 logements par an, reproduisant à l'identique les hypothèses formulées depuis 1993. Elles n'intègrent pas, par exemple, les

s fondamentaux

conséquences de la stratégie publique du renouvellement urbain. Ni l'ambition de promouvoir un parc de logements faiblement énergivores (remplacement des passoires thermiques, ...).

Si on tient compte de toutes ces dimensions, dans les dix ou quinze prochaines années, la demande de logements va rester forte : on peut estimer de 400 à 425 000 le niveau des besoins en logement qu'il faudrait en effet satisfaire pour faire face à *minima* simplement à la pression démographique et à la nécessité de renouveler le parc de logements, de poursuivre le PNRU et de réduire la précarité énergétique (et sous l'hypothèse, bien sûr, que l'effort d'amélioration et d'entretien du parc ne fléchisse pas). Mais ce faisant, on ne ferait que stabiliser ou légèrement dégrader le niveau actuel du déficit en logements¹ qui est né de l'insuffisance de la construction constatée depuis le milieu des années 70. Et la crise du logement serait installée pour durer.

Une approche globale ambitieuse doit en effet réfléchir sur la manière de répondre aux « demandes » des « non logés » ou des « mal logés ». Comme elle doit prendre en compte la résorption du déficit en logements. Aussi, compte tenu des besoins attendus dans les prochaines années et afin de permettre aux marchés de fonctionner dans des conditions normales :

- il faudrait construire de l'ordre de 425 à 450 000 logements par an si on ambitionne de réduire le déficit en logements en 25 ou 30 ans,
- de l'ordre de 450 à 475 000 logements par an si on choisit un objectif à 15 ou 20 ans
- et de l'ordre de 500 000 logements par an si on ambitionne d'atteindre l'objectif en une dizaine d'années !

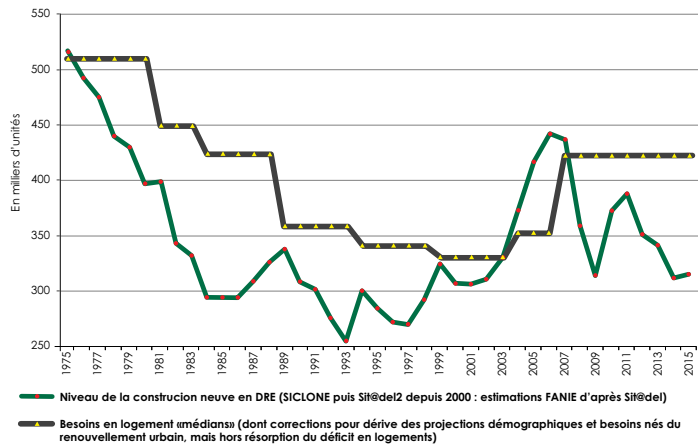
Un déficit en logements inquiétant

Au milieu des années 70, l'équilibre quantitatif global entre l'offre et la demande semblait réalisé : l'effort consenti dès la fin des années 50 avait été intense, la Reconstruction était déclarée terminée, la résorption des bidonvilles avait été menée à bien et les conditions de logement s'étaient nettement améliorées... alors que la France avait eu à faire face à des chocs démographiques profonds. D'ailleurs, le total des besoins en logement estimés depuis le 2^{ème} Plan (1954-1957) avait été couvert par la construction, presque complètement.

Mais dans la seconde moitié des années 70, à la suite des deux chocs pétroliers et d'une réorientation des priorités de la politique du logement, l'effort de construction va se relâcher. Prenant prétexte du fléchissement de la demande et de la fin de l'effort « imposé » de la Reconstruction, les pouvoirs publics vont réduire leurs engagements dans le secteur de la construction et provoquer une récession de son activité qui va durer près de 20 années.

Et pendant près de 40 ans, le niveau de la construction n'a été que rarement à la hauteur des besoins en logement.

la satisfaction des besoins en logement et la construction (Source: modèle DESPINA)



Remarque : le niveau des besoins en logement « médians » représente l'évaluation la plus fréquente, lorsqu'à certaines périodes les évaluations présentées renvoyaient à des scénarii contrastés : telle par exemple, la fourchette retenue par le 9^{ème} Plan (1984-1988) ou celle proposée par la DHC en 1994.

L'insatisfaction des besoins en logement a alors provoqué la montée du déficit en logements. Par exemple, alors que les travaux préparatoires du 9^{ème} Plan (1984-1988) estimaient que pour couvrir ces besoins, il convenait de construire de 400 à 450 000 logements chaque année, on ne mit en chantier que de l'ordre de 305 000 logements par an, en moyenne. Et à la fin des années 80, le niveau du déficit en logements est estimé à près de 500 000 unités. La France manque de logements et la crise du logement est en train de renaître : elle exprime des maux qui semblaient vaincus, la pénurie de logements et aussi le « mal logement », avec la réapparition des phénomènes d'exclusion du et par le logement. La loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement a pris acte de cela et se proposait d'en corriger les conséquences les plus brutales.

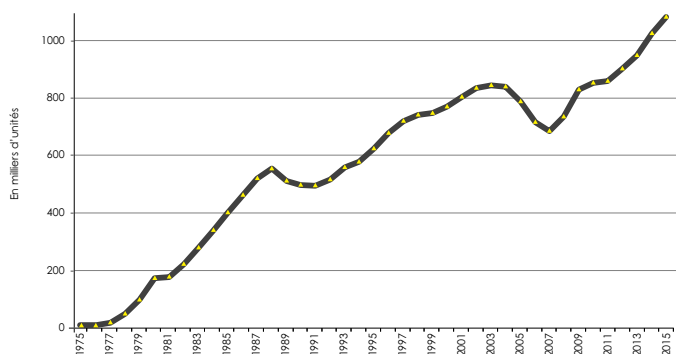
Cependant la chute de la construction se poursuit en dépit d'une pression démographique toujours forte et d'un solde des migrations extérieures élevé et largement sous-estimé par les travaux de l'INSEE.

La mobilité au sein du parc de logement se grippe, les tensions sur les prix et sur les loyers se dessinent, les exclusions se renforcent, l'accès à un logement devient de plus en plus difficile, ... A la fin des années 90, le déficit en logements est estimé à un peu plus de 750 000 unités. Et rien ne semble pouvoir venir inverser une tendance récessive sévère. D'ailleurs, la priorité des politiques publiques était alors de tenir « la ligne bleue des 300 000 mises en chantier », comme le rappelait souvent la secrétaire d'État au Logement au début des années 2000, se référant aux projections de la demande potentielle de l'INSEE.

¹ Le déficit mesure l'écart cumulé entre le niveau des besoins et celui de la construction neuve : il tient compte de l'impact de l'effort d'amélioration et d'entretien (significatif, tel par exemple l'effort de renouvellement du parc social engagé les pouvoirs publics dans le cadre du PNRU) du patrimoine qui en rallonge la durabilité et réduit donc le besoin de renouvellement.

Retour sur les fondamentaux

Le déficit en logements (Source : modèle DESPINA)



Les pouvoirs publics vont pourtant changer de stratégie à partir de 2002. Un des objectifs est maintenant de relancer la construction de logements pour venir à bout de cette crise quantitative qui s'est durcie : l'Etat s'est engagé dans cette voie et les organisations professionnelles comme les partenaires sociaux se sont mobilisés. Durant près de quatre années, de 2004 à 2007, on a pu estimer que la satisfaction des besoins en logement était assurée. Le déficit en logements a pu commencer à se résorber lentement. De fait, après 30 années d'insuffisance de la construction, le déficit s'établissait à près de 850 000 unités en 2003. La reprise de la construction a alors permis de faire redescendre ce déficit sous les 700 000 unités.

Mais avec le déclenchement de la grande dépression en 2008 et de la crise des dettes souveraines en 2011, mais aussi avec la remise en cause des soutiens publics de la demande (« verdissement » du PTZ, dégradation des incitations à investir dans le locatif privé, ...), le niveau de la construction est retombé, lourdement. D'autant que des décisions publiques mal fondées n'ont rien arrangé à partir de 2012, provoquant un repli rapide de l'investissement locatif privé et de l'accession à la propriété, sans que la construction locative sociale ne prenne le relai pourtant annoncé : le déficit en logements s'est alors redressé rapidement pour frôler les 1 100 000 unités fin 2015. Sa progression a été soutenue durant 4 années, de près de 250 000 unités au total, à une vitesse rarement constatée jusqu'alors.

Des déséquilibres destructeurs

Les conséquences d'un déficit en logements conséquent et en progression régulière sont nombreuses et destructrices : dérèglement des mécanismes de formation des prix et des loyers, renforcement des tendances à l'éviction des ménages modestes des espaces convoités, aggravation des difficultés d'accès à un logement, accentuation du mal logement, blocage des créations d'emplois, ...

Tout cela est connu et les remises en cause d'objectifs ambitieux pour la politique du logement ne sont pas récentes. Pourtant il est toujours aussi difficile de comprendre pourquoi une telle situation de déséquilibre quantitatif perdure ! Bien sûr, la construction n'est pas le seul levier par lequel on peut assurer une bonne adéquation entre la recherche d'un logement et l'offre présente sur un territoire ! Néanmoins, après plusieurs décennies

d'insuffisance de la construction, le déséquilibre entre l'offre et la demande est massif et généralisé, même en zone C ou dans les communes rurales.

En ne construisant pas assez aujourd'hui, outre le fait qu'on ne peut satisfaire la demande immédiate et qu'on obère la possibilité de répondre à celle de demain, on transmet aux générations futures un patrimoine obsolète et dégradé. Loin donc des préoccupations du développement durable ! Et ce n'est pas dans la « mobilisation de la vacance » que la réponse se trouve, autant parce que les biens ne répondent pas aux aspirations de la demande et ne sont pas situés là où les besoins s'expriment, que parce que de nouvelles exigences sociétales ont vu le jour avec celles qu'imposent la lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de GES.

Plus de 6.5 millions de résidences principales peuvent être considérées comme énergivores, 14.6 % des ménages (3.9 millions de ménages) sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement ... Et à cet égard, les inégalités territoriales sont considérables : l'espace rural est particulièrement affecté, alors qu'en dehors des grandes métropoles les collectivités locales peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour faire face et que les moyens publics mobilisés ne sont pas à la hauteur du défi quantitatif soulevé.

A force de ne pas avoir assez construit, une partie du parc bascule dans l'obsolescence. Et faute de logements en quantité suffisante, les exclusions du et par le logement se renforcent, des emplois ne sont pas créés, les entreprises butent sur le manque de logement lorsqu'elles souhaitent se développer ou élargir leur périmètre d'action économique, l'activité économique générale en est pénalisée, les délais de transport entre domicile et travail se sont allongés... Et sans que ne soit remis en cause le principe selon lequel les économies budgétaires d'aujourd'hui font toujours les dépenses économiques et sociales de demain !

Bailleurs sociaux recherchent locataires

Alors que 1,8 million de personnes attendent un logement social en France, on dénombre, dans certains territoires, des milliers de logements sociaux vacants, qui ne trouvent pas preneurs. C'est ce phénomène que les auteurs du « Manifeste pour une autre politique de l'habitat dans les territoires dits détendus », présenté lors du congrès du monde HLM, en septembre 2015, ont voulu dénoncer.

Dans le collimateur : les grands ensembles, composés de tours ou de barres construites dans les années 1960-1970, peu confortables et mal isolées. Mais pas seulement. « En milieu rural, les habitants se détournent des ensembles de trois ou quatre étages

sans ascenseur, au profit des maisons individuelles », ajoute Brigitte Jallet.

Aujourd'hui, les bailleurs sociaux ont besoin de moyens, pour construire, mais aussi pour démolir et revaloriser leur parc.

Pour Fabrice Hainaut, président de l'association régionale « Auvergne » de l'USH, « la vacance touche des territoires confrontés à des mutations économiques, dans lesquels l'industrie a disparu. Par exemple, dans l'Allier ou la Haute-Loire, le taux de vacance dépasse les 6 %, alors qu'il n'est que de 4,7 % dans le Cantal et de 2,8 % dans le Puy-de-Dôme ».

Autre point important : « Les demandeurs ne sont plus des familles comme par le passé, mais beaucoup de

personnes âgées seules, avec des revenus faibles, ou des familles monoparentales ou isolées, ou encore des jeunes, relève Fabrice Hainaut. Or, le modèle du logement social reste familial. » Une inadéquation entre l'offre et la demande qu'illustre Christophe Bouscaud, directeur d'Orne Habitat : « Notre parc compte 73 % de logements collectifs - beaucoup de T4 et de T5 - alors que 60 % de nos demandeurs veulent un petit logement, de type T1. » Cette vacance génère des pertes de loyers pour les bailleurs sociaux. « Globalement, c'est 10 % de recettes en moins », évalue ainsi Cécile Bouclet. Les bailleurs de ces territoires ont donc dû s'adapter, en restructurant leur offre de logements et en révisant leurs pratiques professionnelles.

Optimisme chez les professionnels de l'immobilier

Le Mipim, le plus grand salon à destination des professionnels, qui s'est déroulé en mars dernier à Cannes, a vu une fréquentation record depuis 2008.

Il en ressort que les professionnels se disent prudemment optimistes. Il semble que la reprise est en vue pour le BTP grâce à la hausse des ventes de logements neufs.

Les investisseurs en immobilier tertiaire sont très actifs même si le BTP n'est pas encore sorti de la crise. Année après année, il a connu, depuis 2008, une baisse d'activité de 20 % et a dû supprimer plus de 130.000 emplois en France.

Janvier 2016 affichent une augmentation de + 2% pour les mises en chantier et + 3.7% pour les permis de construire. Ces bonnes nouvelles sont à chercher du

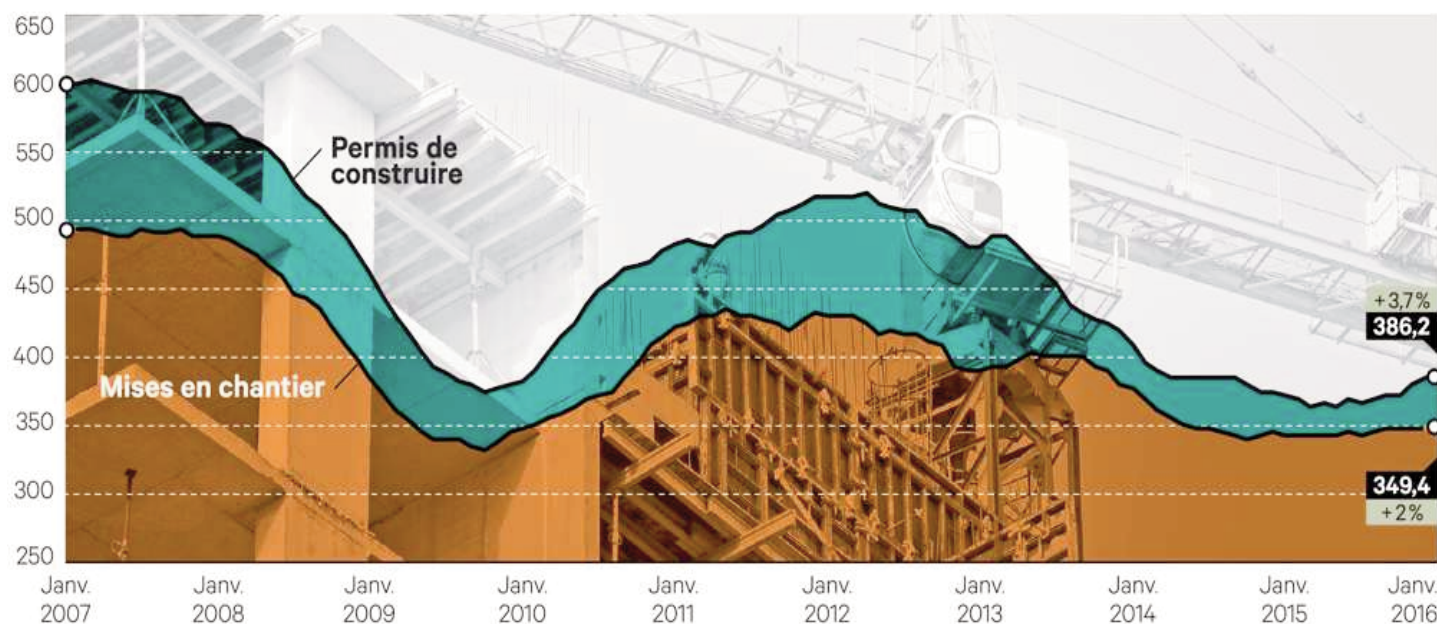
côté de l'immobilier résidentiel. « Sur les trois derniers mois les octrois de permis de construire des logements ont augmenté de 16 % et les ventes ont également bondi », indique Jacques Chanut.

Ces chiffres suscitent l'espoir d'une reprise. Toutefois, « mécaniquement, les ventes de début 2016 n'arriveront en chantier qu'au printemps 2017. Le BTP reste donc une filière fragile », remarque Jacques Chanut.

En attendant la reprise, il reste pour le secteur un enjeu fort : Internet des objets et le Big Data. « La numérisation des chantiers permet une réduction du taux de défaut et, surtout, c'est une amélioration directe de notre productivité », souligne Jacques Chanut.

La construction de logements neufs

Cumulés sur douze mois, en milliers



« LES ÉCHOS » / SOURCES : SOES, MINISTÈRE DU LOGEMENT / PHOTO : DR



Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) - Ouverture du site internet de la Médiation de la consommation

Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire a annoncé l'ouverture du site internet de la médiation de la consommation.

Les consommateurs trouveront sur le site de la médiation de la consommation toutes les informations qui leur permettront d'exercer leur droit à la médiation de façon effective et gratuite.

Dans quel cas saisir un médiateur ? Quel médiateur pour mon litige ? Comment constituer mon dossier ?

Les consommateurs pourront, grâce au site, accéder aux noms, coordonnées et sites internet des médiateurs référencés. Tout consommateur ayant un litige avec un professionnel sera ainsi en mesure d'être mis facilement en relation avec le médiateur compétent et de le saisir en ligne ou par courrier.

Le site de la médiation comportera à terme la liste de tous les médiateurs de la consommation et de leurs champs de compétence, le dispositif devant être étendu à l'ensemble des secteurs économiques.

Une liste des sept premiers médiateurs, notifiée à la Commission européenne par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation est publié :

- médiatrices de l'Autorité des marchés financiers et des Communications électroniques, des médiateurs de l'Energie, de l'Eau, de l'Assurance, du Commerce coopératif et associé ainsi que du médiateur Tourisme voyage. D'autres médiateurs seront prochainement répertoriés au fur et à mesure des délibérations de la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

Martine PINVILLE se félicite de l'ouverture de très larges secteurs de notre économie aux dispositifs de médiation, au bénéfice de dizaines de millions de consommateurs.

La liste des médiateurs français, ainsi que celle des médiateurs des autres Etats membres figurent également sur la plateforme de résolution extrajudiciaire en ligne des litiges de consommation de la Commission européenne, également ouverte au public à partir du 15 février 2016. Son lancement simultané avec celui de la plateforme européenne permet dès aujourd'hui à chaque consommateur de pouvoir trouver facilement et gratuitement une solution amiable. La liste des médiateurs sera complétée secteur par secteur dans les meilleurs délais avec pour objectif une couverture totale des marchés de consommation à terme.

Le site de la médiation :

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Afin de pouvoir vous adresser la lettre de l'ACMIL par e mail, je vous remercie de nous indiquer votre adresse e mail à isabelle.couturier@mutlog.fr

Nom :

Prénom :

Nom entité :

Fonction :

E-mail :@.....

E-mail :@.....

Directeur de la Publication :
Hubert DUMONT SAINT PRIEST
ACMIL : Association de Coordination
des Moyens d'Intervention pour le
Logement
ARA - Déclarée Loi 1901
75, quai de la Seine
75940 Paris cedex 19
Tél. : 01 44 89 80 90
Fax : 01 40 37 77 10
ISSN 1146-1519

Imprimerie EDGAR
Tél. : 01 48 11 27 70

Tirage : 1700 Ex.

"La Lettre de l'ACMIL" - BULLETIN D'ABONNEMENT

M., Mme Prénom

Société Fonction

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

souscrit un abonnement pour 4 numéros, soit 35 euros. - Règlement joint par

Chèque postal à l'ordre de l'ACMIL Chèque bancaire à l'ordre de l'ACMIL

A adresser à **ACMIL**,
75, quai de la Seine 75940 Paris cedex 19 - Tél. : 01 44 89 80 94

XIII^{èmes} Rencontres de l'ACMIL

Palais du Luxembourg
15 Mars 2016

Accès au logement des salariés



acmil
Association de Coordination
des Moyens d'Intervention
pour le Logement

75, quai de la Seine 75940 Paris Cedex 19

Au prix de 15 €

